

**65<sup>e</sup> Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône**  
Les inondations en Haute-Saône (pp. 26-28)  
**M. Gouaille – Directeur départemental de la Protection Civile**  
**Gray, 8 juillet 1973**  
(Archives départementales de la Haute Saône)



65<sup>E</sup> CONGRES  
DEPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS  
DE LA HAUTE-SAONE



GRAY. — L'HOTEL DE VILLE (1568)

(Cliché C.I.M.)

**GRAY**  
**8 JUILLET 1973**

Δ  
1196

# LES INONDATIONS EN HAUTE-SAONE

par M. GOUILLE, directeur départemental de la Protection Civile

Le mot inondation est synonyme de catastrophe. Les eaux envahissent et submergent les plaines, dévastant tout sur leur passage : cultures, biens et ouvrages que des années de labeur avaient permis de réaliser.

Beaucoup des riverains de nos rivières en ont fait la triste expérience lors de la crue qui a sévi en février 1970, bien que les crues d'hiver soient moins dévastatrices que celles d'été.

L'inondation est, par définition, la crue d'un cours d'eau avec débordement. Son importance est caractérisée par le volume d'eau exceptionnel qui se déverse sur l'ensemble du bassin d'une rivière dans un temps relativement court.

Le risque de crue devient considérable si ce déversement provient simultanément de pluies persistantes et de fonte des neiges : c'est ce qui s'est précisément produit pour la crue de février 1970.

Les effets et les dégâts des crues sont variables selon qu'il s'agit de régions montagneuses ou de plaines.

La nature du sol et de la végétation, la pente du bassin versant, comme le sol glacé par un hiver rigoureux, sont des éléments qui favorisent les inondations, car l'eau n'est pas absorbée et retenue partiellement par les terres et l'écoulement ne peut s'étaler sur un temps suffisant.

Les effets dévastateurs sont plus importants dans la montagne où le petit torrent encaissé s'enfle dans d'incroyables proportions, emportant tout sur son passage (rochers, sable, arbres, débris de toutes sortes) et provoque la destruction des récoltes, des plantations, des troupeaux, d'ouvrages d'art, de routes, voire d'habitations. La décrue comme la crue y est très rapide.

Dans la plaine où la montée y est moins rapide, parce que le lit de la rivière est plat et large, la vallée évasée, les inondations sont étendues ; l'eau recouvre lentement les terres, apportant des alluvions, menaçant les maisons des bas quartiers par une progression dont on suit avec anxiété le cheminement inexorable ; de nombreuses routes sont alors rendues impraticables.

Ici, cependant, les avis de crues donnés par le Service de l'Équipement sous forme de messages envoyés aux maires des localités menacées, permettent souvent aux riverains de prendre suffisamment à l'avance toutes précautions utiles pour soustraire des atteintes de l'eau les provisions emmagasinées dans les caves, les meubles des sous-sols et le bétail se trouvant dans les prairies inondables.

La durée de submersion est en moyenne d'une dizaine de jours.

En été, ces crues provoquent de graves préjudices aux cultures, aux fourrages et aux pâturages. Elles obligent les exploitants à brûler le foin ou le regain souillé par les eaux et à retirer le bétail pendant les périodes d'inondation et de ressuyage qui durent parfois plus d'un mois.

La pâture des prés qui ont été inondés, peut aussi être la cause de maladies parasitaires comme la distomatose ou costomose larvaire, lesquelles se manifestent toutes par une douve, les strongyloses intestinales, dont la terrible œsophagite profuse et l'amaigrissement rapide des animaux. Attention donc aux premiers symptômes de ces maladies, ne pas attendre que l'infection massive soit réalisée car il est souvent trop tard pour intervenir utilement.

X X X

Pour illustrer ces observations, je relaterai quelques crues exceptionnelles qui ont eu lieu ces dernières années.

## VILLERS-SUR-SAULNOT - 1953.

Au cours de la nuit du 8 au 9 juin 1953, une véritable tornade s'est abattue sur la partie Sud de l'arrondissement de Lure et notamment sur la commune de Villers-sur-Saulnot. Vers trois heures du matin, il y avait de 10 à 15 cm d'eau dans les rez-de-chaussée de presque toutes les maisons, Villers-sur-Saulnot est situé dans une cuvette à bords



fortement inclinés, au fond de laquelle coule, en direction Nord-Sud, un ruisseau « La Sapoie » qui disparaît sous terre à 500 m. au sud du village, dans la grotte de la Beaume. La Sapoie réurge, à 7 km, à Lougres dans le département du Doubs.

La convergence des eaux s'est effectuée dans « l'entonnoir » de la grotte et en l'espace de quelques heures le niveau est monté de façon impressionnante. En pleine nuit, les deux familles du Moulin de la Beaume ont dû évacuer précipitamment leur demeure, ne pouvant sauver que leur bétail. L'eau avait, à cet endroit, une profondeur de 10 mètres ; elle atteignait le toit de la maison d'habitation qui a deux étages. Le « Lac » qui s'était formé, estimé à 2 millions de m<sup>3</sup>, entourait le village sur les faces Sud, Ouest et Nord.

A l'intersection des chemins venant de Saulnot et de Chavanne, le moulin « La Sapoie » était également envahi par l'eau qui atteignait plus de 2 m. de hauteur, là également personnes et animaux ont dû être évacués.

#### **MAILLERONCOURT CHARETTE - 1960.**

Le 13 septembre 1960, dans l'après-midi, succédant à une pluie fine qui s'était mise à tomber vers 15 heures, une véritable trombe d'eau s'est abattue au nord de la région vesulienne.

C'est alors que les habitants de Mailleroncourt Charette, un petit village situé à une vingtaine de kilomètres de Vesoul, au bord de la rivière le Durgeon et d'un petit ruisseau qui se jette dans cette dernière, furent plongés dans une situation qui allait bientôt devenir dramatique.

Ce village est en pente et près des deux cours d'eau deux maisons sont quelque peu isolées.

A quelque distance de là, dans un bois, se trouve une sorte de gouffre appelé le « Trou du Tic » dont les habitants ont déjà eu à redouter les méfaits. En période de pluie, le gouffre crache en effet d'énormes masses d'eau qui longent le village et viennent entourer les deux maisons d'habitation dont il vient d'être question.

Mais, le 13 septembre, sous l'influence de la trombe qui s'est abattue ce fut pire que l'habitude et du « Trou du Tic » l'eau se mit à jaillir comme cela ne s'était encore jamais vu.

En une demi-heure, l'eau qui ruisselle sur les pentes et dans les rues se transforme en un véritable torrent arrachant les barrières, emportant les pierres, des tas de bois et même des automobiles en stationnement devant les maisons basses du village. C'est alors qu'un mur d'une centaine de mètres de long et d'environ 3 m. de haut, cède sous la pression et que les deux maisons qui étaient protégées par ce mur sont envahies avec une rapidité foudroyante. Happée par les eaux dans sa cuisine, une mère de famille ne peut gagner les escaliers de l'étage et meurt noyée. En même temps, le pont qui enjambe le ruisseau s'écroule.

Mailleroncourt Charette n'a pas été le seul village de cette région à subir les atteintes de cette inondation : Coulevon, Val Saint-Eloi, Flagy notamment, furent touchés par la trombe.

Le phénomène demeure en partie inexplicable, car les abondantes chutes d'eau de l'après-midi ne suffisent pas à elles seules à expliquer la crue. Il serait lié, semble-t-il, à la nature géologique du sous-sol du plateau haut-saônois percé de grottes, de cavités et de boyaux. L'eau accumulée dans ce réseau, obstrué par un « bouchon », aurait été libérée d'un seul coup, ce qui expliquerait la violence, l'importance et la soudaineté de la crue. D'autre part, le mur qui a cédé a fait office de barrage pendant un moment ; son écroulement sous la pesée de l'eau a produit la vague qui a frappé les deux maisons.

#### **CHAMPLITTE ET DAMPIERRE-SUR-SALON - 1965.**

Alimenté par la Flasse et la Ressaingne, le Salon qui prend sa source près de Culmont, non loin de Chalindrey (Haute-

Marne) traverse les cantons de Champlitte et de Dampierre avant de se jeter dans la Saône, à Autet près de Dampierre-sur-Salon.

A la suite de pluies abondantes sur le plateau de Langres et sur toute la région, dans la nuit du 1<sup>er</sup> octobre 1965, le Salon a présenté, vers 2 heures, une crue subite et très volumineuse, la plus importante depuis mai 1836.

En quelques minutes, les eaux jaunies submergent la route traversant le village de Leffond, atteignant rapidement la hauteur d'un mètre cinquante dans la rue, s'infiltrant dans les granges et fermes, les caves et rez-de-chaussée, noyant de nombreuses volailles et lapins.

La route départementale reliant Leffond à Champlitte est coupée en plusieurs endroits. Poursuivant leur chemin, les eaux sales et rapides créent la même situation à Montarlot, Neuville, François.

C'est à 3 h 20 que l'eau commence à faire son apparition dans les rues du quartier de Champlitte situé près de la Gendarmerie.

L'alerte est donnée rapidement dans cette zone où de nombreuses maisons sont bâties à proximité immédiate du Salon réputé pour sa passivité. Mais, en une heure, l'inondation gagne plusieurs rues ; celle de la Gendarmerie, la Rue Pasteur, la Rue des Tanneries, l'allée des Marronniers et la Place Notre-Dame. Dans la Rue des Tanneries longeant le Salon, l'eau atteint plus d'un mètre de hauteur, s'infiltrant dans les caves et sous-sols, les noyant sous quelques centimètres d'une nappe jaune et boueuse. Le paroxysme de la crue se situe aux alentours de 4 heures.

Vers midi, l'eau envahit les rues basses de Dampierre-sur-Salon.

Là encore, nombreux sont les rez-de-chaussée qui sont recouverts d'une quarantaine de centimètres d'eau : la pharmacie et le magasin du marchand de primeurs doivent être évacués rapidement.

La décrue générale se produit en fin d'après-midi.

#### **AILLEVILLERS - 1966.**

Le dimanche 22 août 1966, vers 19 h 30, un orage terrible éclate avec une violence inouïe. La pluie s'abat à torrent parmi les éclairs incessants et aveuglants, le fracas assourdissant du tonnerre se répercutant dans la vallée ; il devait durer plus d'une heure.

Vers 21 heures, un autre orage se forme et explose avec une même intensité sur les coteaux du Poiremont et des Paquis. Une nouvelle trombe d'eau l'accompagne et en peu de temps déferle dans le centre. Des témoins assurent que le flot, en forêt, égalait le bruit d'un train roulant à vive allure. Fossés pleins, égouts incapables d'absorber une telle masse liquide, le torrent gagne le centre de la localité, transformant la route en une véritable rivière et stoppant une longue file de voitures.

Jamais, depuis 50 ans, aux dires des anciens, on ne vit pareille ruée des eaux. La rue Demandre est totalement inondée, le torrent rejoignant le canal devant la succursale des Docks Franc-Comtois. L'eau sur ce parcours s'engouffre dans tous les magasins. Le ruisseau dit du Volant, en charrie une quantité impressionnante, que l'on ne peut défier que muni de cuissardes.

A 22 heures, la sirène fait appel aux pompiers et aux volontaires qui tentent alors de dégager les égouts et d'évacuer de volumineux tas de gravier et de boue apportés sur la chaussée. Ce n'est que vers une heure du matin que le danger décroît. On peut alors constater l'immensité des dégâts : trottoirs arrachés, jardins emportés, routes ravinées, fils électriques et téléphoniques coupés. De mêmes dommages ont été causés dans d'autres secteurs de la commune au Bas-de-la-Côte notamment.

#### **LA LANTERNE - 1970.**

La Lanterne, rivière vosgienne à régime rapide, se jette dans la Saône à Conflandey ; elle reçoit principalement la Semouse et le Breuchin.

Le lundi 23 février 1970, la crue de la Lanterne et de ses affluents a revêtu une importance exceptionnelle ; elle a débassé en amont toutes celles connues, qu'elles soient de 1910, 1919 ou 1924.

De Magnoncourt à Saint-Loup, sur les deux rives de la Semouse, des dizaines de maisons ont vu leur rez-de-chaussée ou leur sous-sol disparaître sous quarante centimètres d'eau. A Saint-Loup les usines Parisot ont été menacées, la digue bordant la face nord-ouest des ateliers risquant à chaque moment de se rompre. Au centre de l'agglomération, un magasin de meubles a été envahi et il fallut sauver à la hâte de nombreuses pièces d'exposition. En aval de Saint-Loup, le hameau d'Augrogne était isolé, l'eau a recouvert les chemins d'accès de plus d'un mètre.

A Conflans, de part et d'autre de la Lanterne, nombre de maisons ont été inondées; dans les quartiers les plus bas l'eau est arrivée jusqu'aux fenêtres et les habitants ont dû monter à l'étage pour rester au sec. La route de Jasney était infranchissable.

Le Breuchin a submergé une partie de Froideconche, jusqu'à 50 cm dans certaines maisons qui ont été évacuées. A Breuches, une digue a cédé et les eaux ont envahi une quarantaine de maisons et le tissage. A Luxeuil, la fonderie Belland a été atteinte.

Dès le mardi à midi, la décrue s'amorçait lentement.

### L'OGNON - 1970.

Cette rivière qui a pour principal affluent le Rahin, près des Aynans, peut être divisée en deux parties du point de vue régime hydrologique. Son cours est rapide de Château-Lambert à Lure (35 km) et lent de Lure à la Saône (150 km).

L'étude de ses crues depuis 1930 permet de constater que 34 % d'entre elles ont lieu dans le deuxième trimestre, 18 % au cours du troisième trimestre et 45 % pendant le quatrième trimestre.

Leur périodicité est de 3-5 ans.

La surface totale habituellement inondée est de l'ordre de 7.500 ha se répartissant ainsi :

Habitat collectif et dispersé ..	50 ha
Prairies et pâturages .....	3.400 ha
Cultures annuelles .....	4.000 ha
Autres cultures .....	80 ha
Cultures maraîchères .....	20 ha

La dernière crue exceptionnelle a été celle de février 1970 : qui n'a cependant, pas dépassé en ce qui concerne le Bas-Ognon la crue de décembre 1954 (cotes à Pesmes : 1954 = 2,70 m; en 1970 = 2,65 m). Par contre, à Autrey-le-Vay, près de Villerssexel, la cote maximum a été de 2,55 m. en 1970 contre 2,20 m. en 1954. C'est dire que l'inondation de 1970 a été nettement plus importante dans la partie haute du bassin de l'Ognon que dans la partie basse.

Toutes les localités situées sur le Rahin et l'Ognon en amont de Villerssexel ont été touchées, mais ce sont les villages de la périphérie Luronne qui ont le plus souffert.

A la Neuville-les-Lure et Froideterre, l'eau a atteint 40 cm. dans des sous-sols.

A Roye, 30 cm d'eau ont recouvert la R.N. 438 au centre de l'agglomération. Des maisons et une épicerie ont été inondées.

A La Côte, les deux tiers de la localité étaient isolés, le pont sur le Rahin submergé et 45 cm d'eau ont été enregistrés au centre de l'agglomération.

L'accès du village des Aynans n'était plus possible que par la R.N. 486, via Vy-les-Lure, alors que des maisons étaient également inondées.

A Lure, c'est le quartier riverain de l'Ognon qui a été atteint et plus particulièrement la rue de l'Ognon.

Les usines S.I.P.O. à Lure et du pont de Saulcy à Saint-Germain ont été arrêtées par suite de cette montée des eaux.

A Ronchamp, la crue a présenté un caractère exceptionnel. Un torrent provenant d'une galerie du puits de l'Étançon, tristement célèbre, débouchant à flanc de coteau, s'est déversé brusquement sur la localité, envahissant la rue d'Amont et les maisons qui la bordent. Un café situé à l'angle de la R.N. 19 a particulièrement été atteint. Le phénomène qui s'est produit ici est comparable à celui de Mailleroncourt-Charette (1960) mais il s'agit à Ronchamp d'un réseau souterrain artificiel puisque le puits de l'Étançon fait partie des anciennes mines de charbon.

A Villerssexel, un garage, un hôtel-restaurant et l'usine située en bas de l'agglomération ont été inondés par 30 cm d'eau.



## LA SAONE - 1970.

La Saône prend sa source à Viomenil dans les Vosges à 400 m. d'altitude. Elle se jette dans le Rhône à Lyon après avoir parcouru un peu plus de 400 km. A Corre se situe son point de jonction avec le Canal de l'Est (branche sud) lequel suit la vallée du Coney.

La largeur de son lit varie de 35 à 70 cm en amont du confluent avec la Lanterne, pour dépasser 80 m. sans discontinuer à partir de Conflandey.

Ses affluents les plus importants sont, sur le territoire de notre département :

A — rive droite : la Mance, la Gourgeonne, le Vannon, le Salon.

B — rive gauche : le Coney, la Superbe, la Lanterne, le Durgeon, la Romaine, la Morte, la Tenise et l'Ognon.

Ce sont souvent ces rivières situées sur la rive gauche qui causent les crues du bassin supérieur de la Saône ; en effet, elles lui apportent massivement les eaux du versant méridional du Massif Vosgien provenant des pluies ou de la fonte des neiges.

Comme pour l'Ognon, on peut considérer que la Saône dans notre département, du point de vue hydrologique, comprend deux parties :

— un cours rapide des Vosges à Port-sur-Saône, soit 53 km ;

— un cours lent de Port-sur-Saône à la Côte d'Or, soit 109 km.

La répartition annuelle de ses crues est la suivante :

48 % - 1<sup>er</sup> trimestre — 12 % - 2<sup>e</sup> trimestre,  
8 % - 3<sup>e</sup> trimestre — 32 % - 4<sup>e</sup> trimestre.

La périodicité de celles-ci depuis 1930 est de 1-5 ans.

La surface totale habituellement inondée en Haute-Saône est de l'ordre de 28.000 ha, se répartissant ainsi :

Habitat collectif ou dispersé ..	28 ha
Prairies ou pâturages .....	10.000 ha
Cultures annuelles (céréales et fourragères) .....	18.000 ha
Cultures diverses .....	14 ha

● Quelques cotes donneront une idée des principales crues de la Saône :

**SAINT-ALBIN** (près de Scey-sur-Saône) :

Cote d'alerte	1930	1944	1947	1953	1958	1960	1970	
	3,40	4,05	3,95	3,95	3,28	3,66	2,80	3,90

**GRAY :**

	3,60	4,46	4,18	4,05	3,54	3,95	3,05	4,30
--	------	------	------	------	------	------	------	------

Ainsi, la crue de la Saône en février 1970 n'a pas atteint le niveau de celle de 1930, alors qu'au contraire pour ses affluents, la Lanterne et l'Ognon (haute-vallée) en particulier, la montée des eaux a dépassé largement la cote des inondations connues.

Ce sont donc essentiellement ces deux rivières qui ont causé le débordement exceptionnel de la Saône.

Habituellement, le maximum constaté à Fontenay-le-Château (Vosges) se répercute 30 heures plus tard à Saint-Albin et 60 heures à Gray. La crue de 1970 a été nettement plus rapide (influence de la Lanterne) puisque la durée de propagation n'a été que de 24 heures pour Saint-Albin et 54 heures pour Gray.

Cette situation a été particulièrement ressentie le 23 février 1970 à Conflandey, au confluent de la Lanterne et de la Saône, où la montée rapide des eaux a nécessité, à la Tréfilerie, l'évacuation des ouvriers à l'aide de véhicules et de barques et la mise en œuvre d'importants moyens de pompage pour préserver les installations thermiques. A cet endroit, le niveau atteint en 1970 peut être considéré comme le record absolu.

Autres dégâts dans le secteur : des maisons inondées à Conflandey (2), à Amoncourt (5 avec 1,20 m d'eau) et à Saint-Albin (2).

La région de Gray bien sûr n'a pas été épargnée. Les rues basses de Gray et d'Arc-les-Gray ont été inondées : faubourg des Perrières, notamment, 2 immeubles ont été envahis par 30 cm d'eau au rez-de-chaussée. L'usine Millot, quai Mavia, a vu ses ateliers recouverts de 10 cm d'eau. Le chalet de la

plage-camping a été évacuée de ses habitants (15 cm d'eau au rez-de-chaussée surélevé). A Gray-la-Ville et Apremont, le hameau d'Essertey et la Ferme de Mantrichier (1 m. d'eau au rez-de-chaussée) ont été isolés par 1,50 m. d'eau sur les chemins d'accès.

La lutte contre les inondations est une action périlleuse, délicate et pénible qui ne peut être comparée à aucune autre opération de sauvetage.

On encercle, on domine, on maîtrise un feu, même s'il est extrêmement violent, on arrête un fou, un glissement de terrain, peut-être ; dans l'inondation seule une action rapide et bien organisée peut diminuer les dégâts produits par les flots.

Dans le département, nos sapeurs-pompiers connaissent parfaitement les points névralgiques et les mesures à prendre en cas de danger. Les Centres de Secours sont dotés maintenant de moyens appropriés pour porter secours en cas de nécessité. Lors de la crue de février 1970, ils ont pu faire face à toutes les demandes d'aide et de protection. De nombreux témoignages de satisfaction leurs ont été décernés. Je tiens, pour ma part, à les féliciter de leur action, de leur courage et de leur dévouement. Ils ont démontré une fois de plus que l'on pouvait compter sur eux sans restriction.

Le Plan ORSEC possède une annexe spéciale intitulée « Plan de lutte contre les inondations » qui prévoit la mobilisation de moyens plus importants et surtout la coordination des secours à l'échelon départemental. Heureusement, ce dispositif de grande envergure n'a jamais été mis en œuvre.

Mais devant ce fléau qui dépasse l'échelle humaine, la réaction naturelle du public est de demander que des mesures de prévention soient prises par les Services Publics. Aussi, divers travaux ont-ils été réalisés ou sont envisagés un peu partout.

Des syndicats intercommunaux sont créés ou en voie de constitution dans les vallées du Durgeon, de la Mance, du Rahin, de l'Ognon, du Salon, pour l'étude et la réalisation de mesures, comme l'aménagement et l'entretien du lit de la rivière, qui permettront de limiter, autant que faire se peut, les conséquences des crues dans le bassin de ces rivières.

En outre, les zones submersibles sont interdites à la construction. La Protection Civile suit cette question de très près.

Parmi les travaux importants effectués dans ce domaine, citons, à titre d'exemple, le redressement et l'élargissement du Durgeon à Vesoul, et sur une vingtaine de kilomètres en aval de cette localité et la suppression des barrages qui gênaient l'écoulement dans la traversée de la ville. Maintenant Vesoul devrait être à l'abri des atteintes de l'eau qui jadis envahissait périodiquement les quartiers en bordure de la rivière : rues des Bains, de la Poste, du Champ de Foire, des Allées, le quartier du Stade, etc...

Pourtant encore récemment, en septembre 1968, une inondation s'est produite au stade, mais il s'agit d'un fait exceptionnel qui, nous assure-t-on, ne devrait pas se renouveler.

Cette brève étude sur les conséquences des inondations permet de dire que les crues des rivières de notre département, quoique parfois très sérieuses, n'ont jamais revêtu, jusqu'à présent, l'allure d'une véritable catastrophe.

Certes, dans maints endroits, l'alerte a été chaude, mais l'intervention des secours a toujours permis de limiter au maximum les dégâts.

Dans quelques rares cas, la montée imprévisible des eaux a fait des ravages considérables, causant même, on l'a vu, la perte d'une vie humaine.

La crue de février 1970 devrait être, pour les services et les autorités, l'occasion de faire le bilan des mesures à prendre, mesures d'urgence, à moyen et long terme, pour lutter efficacement contre ce fléau, et d'en activer la réalisation.

Quant aux habitants qui se trouvent dans les zones habituellement submergées, je ne leur fais pas l'injure de leur rappeler les dispositions à prendre lorsque la menace se précise ; ils ont l'habitude d'interroger le ciel, le baromètre, de se renseigner auprès des autorités compétentes et de suivre la progression des eaux. Ils savent mieux que quiconque à partir de quel moment il faudra évacuer le cheptel des pâturages, transférer provisions et meubles aux étages. Pour eux, la meilleure formule à appliquer est encore : « AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA ».

M. GOUAILLE.